

## DÉCISION DU MAIRE

Décision N°162-2024	<b>CONTRATS - CONVENTIONS</b> <b>ANIMATIONS</b> • Mise à disposition de chalets à l'occasion des fêtes de fin d'année
------------------------	---

*Le Maire,*

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 14 septembre 2024, portant délégation du Conseil municipal au Maire, en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU les conventions annexées ;

**Prend la décision suivante :**

- Article 1. **ACCÉPTE** la mise à disposition de 3 chalets sur la place Jacques Demy du 20/12/2024 au 07/01/2025 à l'occasion des fêtes de fin d'année et permettant une animation supplémentaire autour de la patinoire.
- Article 2. **PRÉCISE** que cette mise à disposition sera assujettie au paiement d'un montant forfaitaire de 51.90 € par semaine par les occupants de chacun des chalets qui sont :
- M. Adrien BAUD (103.80 € pour 2 semaines),
  - M. Steve CASSOU (103.80€ pour 2 semaines),
  - M. Cyrille JACLAIN (103.80€ pour 2 semaines).
- Article 3. **CHARGE** le service 'Animation, culture et sport', Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le comptable public assignataire de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.
- Article 4. **PRÉCISE** qu'une communication en sera faite lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

Clisson, le 13 décembre 2024

Par délégation du Conseil municipal,  
**Laurence LUNEAU**  
Maire

Décision transmise à la Préfecture le

**24 DEC. 2024**

Et affichée le

**24 DEC. 2024**

